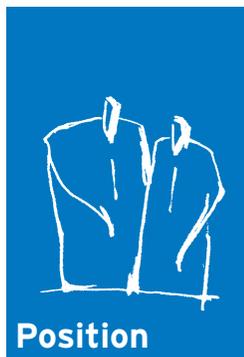


Éclairage

Position

p.59 Quelle PAC pour quels emplois ?

Jean-Claude Diebolt



Position

Quelle PAC pour quels emplois ?

Jean-Claude Diebolt,
association Cheminements solidaires*

Fondée sur un modèle économique qui fait abstraction des effets négatifs de l'agriculture intensive et des modes de consommation qui lui sont associés, l'actuelle PAC ne peut porter le nouveau développement durable, fondé sur les territoires et l'agriculture paysanne. Une nouvelle PAC doit être instaurée.

Cette étude vise à comprendre comment la réforme en cours de la PAC (Politique agricole commune) peut influencer le système productif et l'emploi dans le secteur agro-alimentaire français¹. Comment notamment les dispositions prévues par la PAC entre 2003 et 2013 peuvent-elles être intégrées au titre de la conditionnalité environnementale des aides, des dynamiques de filières diversifiées à substituer aux découplages des aides ? C'est dans ce but d'anticipation des changements liés à l'inclusion d'une dimension de «développement durable» dans un secteur de production que cette étude envisage les conséquences de la réforme de la PAC sous trois angles : l'environnement, le social et le territorial. Il s'agit alors d'esti-

mer les conséquences en termes d'emplois sur les entreprises recensées en intégrant les nouveaux comportements liés à la PAC et d'anticiper une nouvelle réforme de la PAC.

L'étude part du constat que la PAC actuelle favorise de façon disproportionnée une agriculture intensive, concentrant les exploitations et réduisant les potentiels des filières à quelques productions exportables. Malgré tout, des structures de taille modeste ont su inventer des formules viables qui les enracinent dans des territoires où elles contribuent à relancer des dynamiques. Grâce au choix de la qualité, au respect des milieux et à la diversification de leurs activités, un très grand nombre d'agriculteurs ont réussi à greffer leur pluriactivité sur les animations locales, créant une spirale d'entraînement réciproque entre elles et eux, fertile en emplois. Pour autant, cette micro-économie aux acteurs encore dispersés et atypiques échappe complètement aux observations statistiques. Il est par conséquent difficile de parvenir à comptabiliser près d'un million de

1. Cette étude est disponible sur le site de la CFDT. <http://www.cfdt.fr/rewrite/nocache/article/35045/qui-sommes-nous/nos-publications/les-etudes/quelle-pac-pour-quels-emplois.htm?idRubrique=8174>.

* Cette étude a été financée par l'Agence d'objectifs de l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales).

salariés, recrutés grâce à ces valorisations d'espèces «secondaires» et de variétés «rares», connectées à des richesses émergeant dans le tourisme, la gastronomie, les produits bio et de terroir, les sports de plein air, etc. Les volets qui structurent le centre de ressources de Cheminements solidaires ont été appliqués à cette étude : une stratégie documentaire croise un maximum de sources de façon à traiter le très grand nombre de références rassemblées sur des structures et des initiatives innovantes par une analyse classificatoire qui les répartit en tendances significatives. Un suivi participatif prolonge le rapport qui expose les résultats du double travail précédent, en contactant le maximum d'organisations pour leur soumettre nos diagnostics et nos préconisations : ils proviennent, entre autres, de notre participation à 34 événements et séminaires ou colloques, qui, de mai 2006 à décembre 2009, ont élargi notre connaissance sur une diversité de courants novateurs.

Deux agricultures, l'une intensive, l'autre paysanne

À des attentes diversifiées des consommateurs-citoyens font écho deux agricultures, l'intensive et la paysanne, celle-ci étant ignorée par la PAC actuelle. Ce travail d'étude adopte la perspective d'une agriculture re-légitimée, rappelée à ses fondamentaux, de telle façon qu'elle satisfasse aux attentes des consommateurs, lesquelles se superposent aux exigences des citoyens. Une configuration se dégage à propos des comportements alimentaires comme des attitudes concernant la santé, la préservation de l'environnement, les opinions sur les façons de travailler et de produire : elle fait cohabiter une adoption des modes

commerciaux standardisés – facilement accessibles par leurs prix et leur commodité d'approvisionnement – avec une tendance nettement démarquée de ces types d'offres, par le recours à des circuits courts conviviaux, proposant des objets garantissant une authenticité de fabrication, dotés de qualité nutritionnelle, fabriqués selon des démarches respectant les hommes et les milieux vivants. Les valeurs plébiscitées, recevant de 30% à 40% des adhésions, sont l'honnêteté, la justice et le respect de l'environnement. Il existe certainement d'importants gisements de créations d'emplois fondés sur ces valeurs dans bien des domaines : équidés, animaux de compagnie, sports de plein air écologiques, plantations et élevages spécifiques, avec leurs transformations artisanales, commercialisations solidaires et équitables, utilisations de matières agricoles en textiles, éco-constructions, cosmétiques et autres usages, aménagements en protection civile, etc.

A contrario, parce que les valeurs environnementales et sociales ne sont pas prises en compte dans l'équation économique classique, le modèle intensif bénéficie d'un traitement de faveur : ses incidences négatives sur les écosystèmes, les sols, le climat, la santé, sont insuffisamment comptabilisées. Il est d'ailleurs dangereux de les laisser incontrôlées au regard des échéances que la PAC à venir doit anticiper.

Redéployer des méthodes de production durable et solidaire

Face à ces régressions inquiétantes et dramatiques dans les ressources, sacrifiées à des intérêts financiers toujours plus concentrés, qui réduisent l'agriculture à une fourniture de matériaux à

rentabiliser sur des marchés d'exportations, l'Afrique dépossédée de ses productions vivrières passera d'un milliard à deux milliards d'habitants à l'horizon 2050. Les enjeux environnementaux incitant à remédier aux dérives de la PAC sont connus. Une solidarité d'intérêts et d'éthique attache l'Europe aux pays en développement (PED). Une révision de la PAC ne peut laisser ce sujet hors de sa considération.

Au moment où les négociations de Doha, ainsi que celles des Accords de partenariat économique (APE) avec les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) demeurent dans l'impasse, réactualiser l'agriculture européenne est l'occasion de la refonder, par un dispositif qui convienne à ses besoins tout en résolvant les anomalies des marchés mondiaux. Là où une compétitivité nuit aux exploitations démunies de moyens, le redéploiement des méthodes durables, en pratiquant des formules de proximité, invite à coordonner des échanges dans des zones délimitées, au sein du marché intérieur européen et des marchés régionaux entre PED. L'auteur de l'étude invite donc tous les acteurs à détecter les richesses en espèces à valeur ajoutée disponibles, à initier des recherches en agro-industries interagissant avec des artisanats traditionnels et à rediscuter sur des fondamentaux agronomiques, énergétiques, culturels, qui modifient l'évaluation des démarches fiables – ce qui éviterait d'imposer des normes unificatrices de «modernisation» qui perpétuent la «dette» des PED.

Des potentiels d'emplois au sein d'une économie écologique

L'échelle macroéconomique échoue à enrayer les disparitions d'emplois agri-

coles et industriels, au contraire de novations au niveau local qui font coopérer une pluriactivité agricole avec des animations territoriales, gisements substantiels d'emplois qui demeurent pourtant inaperçus, non comptabilisés.

Sortir de l'échelle macroéconomique. C'est aux frontières, à la périphérie des tâches directement agricoles que ces potentiels d'emplois ont été recherchés : dans les interfaces que la pluriactivité agricole autorise avec des émergences d'occupations et de travaux qui traduisent des tendances fortement ancrées dans la population. Ces potentiels d'emplois se situent dans les liens aux animaux, les sports à portée citoyenne et écologique, le tourisme de découverte patrimoniale, le goût de réactualisation de recettes traditionnelles, la quête d'éco-solutions pour les réhabilitations de bâtiments, les confections textiles, les soins d'hygiène et de beauté, tous segments de biens et services faisant appel à des matériaux agricoles. Ces métiers ébauchent une «économie écologique». Ils préfigurent un développement durable qui ne serait plus ni éludé, ni faussement affiché.

Quid des débouchés promis par le Grenelle de l'environnement et par l'institution de la directive REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques)? Quelles stratégies ont été mises en œuvre pour répondre aux licenciements en cascade que l'on enregistre depuis la crise? Les chantiers du Grenelle et les inflexions vers une conditionnalité inaugurée avec REACH, ne détenaient-ils pas la capacité d'accueillir des salariés mis au chômage dans les secteurs les plus touchés par des contraintes en «bonnes pratiques»: automobile, transports, chimie, textiles, bâtiment?

L'observation sur une centaine de fermetures d'entreprises indique en fait une absence de «transitions professionnelles», en dépit de la multiplication des dispositifs destinés à aider les PME et les créateurs à accueillir les laissés-pour-compte. Les plans sociaux et les reclassements n'obéissent qu'à des démarches individualisées, sans qu'émergent de nouveaux secteurs capables de compenser les récessions observées dans des champs pourtant mis en cause pour leur nocivité et leurs dépenses en énergies non renouvelables, etc. Les récessions vont ainsi de pair avec des désinvestissements, des réallocations d'actifs dans d'autres domaines ou d'autres pays, des acquisitions accroissant le capital, etc. Les manœuvres opaques de gestion des groupes, les montages faisant profiter d'aides sans tenir les engagements, les restructurations injustifiées sont des pratiques récurrentes. Ainsi se généralise une indifférence à la responsabilisation, une tolérance aux tromperies qui prend l'allure d'un droit coutumier, le recul des secteurs agricole et industriel dans l'économie des pays les plus riches correspondant à une baisse dans la valorisation du travail, ce qui fait de l'emploi une charge à réduire, la «variable d'ajustement» éloignant la perspective de reprise des recrutements.

La macroéconomie s'avère donc impuissante à générer des embauches grâce à des nouvelles niches inaugurant le respect des énergies, de la santé, de la qualité de vie : d'autres critères que celui du champ d'activité peuvent être plus déterminants sur les potentialités d'emplois que les champs d'activités. Par exemple, la taille des entreprises, leur localisation, leur diversification. Il apparaît ainsi que des artisanats et des petits commerces résistent mieux aux régressions, à condition de cibler des créations

en qualité et en rareté : dans l'industrie agroalimentaire, les huiles, biscuiteries, transformations originales de fruits et légumes, entre autres, fournissent autant d'emplois que les plus grosses unités. Ce constat anticipe sur le diagnostic résultant de nos repérages impliquant des filières soit atypiques, soit modestes, mais articulées à des occasions locales de diffusion, festives ou éducatives. Les revalorisations touristiques, les promotions de sites par des événements festifs ou sportifs forment des débouchés pour les agriculteurs locaux, fournissant leurs transformations ou coopérant avec des agro-industries ciblées.

L'intérêt de la micro-économie solidaire. Le rôle des élus et l'action soutenue des associations comptent également parmi les facteurs qui permettent aux exploitants de rester implantés dans des zones ou des filières pourtant considérées comme peu fiables par les économistes orthodoxes. De ce point de vue, soulignons la montée en importance, économiquement comme socialement, d'entités telles que les exploitations classées «non professionnelles», ou telles que les jardins.

Cette approche, qui nous fait découvrir dans une micro-économie à caractère solidaire les ressources propres à une agriculture durable, diversifiée et de proximité, est validée par les descriptions de six gisements d'activité déjà évoqués : les équidés, l'agroforesterie à redéployer en zones méditerranéennes et dans des vallées où les prés-vergers sont installables sur des terres non cultivées, la diversification des espaces verts en «coulees ou trames» hébergeant des espèces familières ou plus sauvages, etc. : l'étude détaille les créneaux, en exprimant leur viabilité et en présentant des cas significatifs de relances en emplois.

Les équilibres mondiaux autant que les besoins incontournables de revalorisation des ressources locales sous-exploitées réclament une PAC spécifiquement adaptée à des partenariats entre public et privé. Ceux-ci doivent faire appel à tous les statuts d'entreprises pour ouvrir des filières agricoles décloisonnées sur les autres secteurs. L'auteur de l'étude regrette le fait que les recherches universitaires soient très en retard sur la connaissance d'une économie solidaire positionnée en alternative aux compétitions lucratives et sur le renouvellement des aides caritatives de l'économie sociale. Il indique des chantiers qu'une PAC rénovée, informée sur ces dynamiques, devrait encadrer par des programmes de recherches appropriés. Il souligne l'actuelle richesse créative, due notamment aux boutiques de gestion et aux coopératives d'activités et d'emplois (CAE), qui hébergent les porteurs de projets. Il recense méthodiquement les propositions de transmission d'exploitations publiées sur «cnasea.net» et passe en revue 2 000 offres d'emplois, laissant apparaître que plus de 82 % d'entre elles concernent ces gisements «transitionnels» d'un nouveau genre.

Établir une seconde PAC et financer des activités paysannes de proximité

La multiplication de métiers en émergence au sein des territoires justifie d'élargir la question agricole par sa mise en cohérence avec d'autres politiques européennes, et de financer par une seconde PAC des activités paysannes de proximité porteuses de relances en agro-industries comme en développement de services territoriaux.

Le volume de détection en créations d'activités et d'emplois rend caduc

l'actuel second pilier de la PAC, trop étiré. Si elle se donnait pour objectif de faire coexister deux modes d'agriculture, indispensables chacune à leur façon, la PAC existante aurait à conserver ses financements en les destinant aux «grandes cultures». C'est pourquoi l'auteur de l'étude appelle à la constitution d'une «seconde PAC», ne requérant pas de budgétisation supplémentaire car elle se financerait à partir de politiques déjà dotées de moyens, que l'agriculture pluriactive territorialisée rejoint dans certaines de leurs compétences. Il s'agirait de décider quelles fractions appartenant aux fonds affectés à la politique de cohésion, aux 7^oPCRD (Programmes communs en recherche et développement), aux 6^oPAE (Programmes d'action communautaire pour l'environnement), entre autres, sont à transférer vers cette PAC qui entérine les mutations profondes intervenues récemment.

L'étude dessine le rôle que cette seconde PAC serait amenée à jouer dans le redéveloppement d'un marché intérieur européen. En effet, le local n'est pas à entendre restrictivement, mais se conçoit en termes de libre échange coopératif entre pays de l'Union européenne. Des mesures d'encadrement juridiques sont à formaliser, de façon à institutionnaliser une régulation des actes commerciaux, autorisant des prix et des clauses tarifaires excluant un dumping environnemental et social tel qu'il est couvert à l'OMC (Organisation mondiale du commerce) pour les marchés mondiaux. Motivées par les finalités de souveraineté agricole et de revitalisation régionale, des coopérations partenariales à sceller entre pays ont à harmoniser les répartitions de filières spécialisées en fonction des zones: protéagineux, céréales dites «secondaires», condiments, plantes aromatiques et

médicinales, fruits et légumes propres à des reliefs et à des climats feraient ainsi l'objet d'investissements qui aménagent des équipements pour transformations et distributions spécifiques. Celles-ci recouvrent des unités de meunerie, d'abattage, mais aussi des PME transposant des fabrications traditionnelles à des plats et recettes neuves, protéïniques entre autres.

Une réflexion constructive sur le marché européen fait apparaître des analogies avec les « marchés régionaux » que les accords APE antérieurs avaient posés en objectifs pour que les PED accèdent à une souveraineté agricole : les PECO, les DOM, les PTOM, les RUP et nos liens anciens avec les pays ACP, enseignent que tourisme, bâtiment, « cuisines du monde », formations pour publics éloignés de la réussite scolaire, en particulier, sont des thématiques décisives pour réussir les transitions vers les emplois du futur. Les convergences à venir en parentés climatiques, en renforcements d'une biodiversité défaillante accentuent encore ces convergences à cultiver : d'où l'invitation à inclure dans la seconde PAC des accords de coopération avec les PED qui seraient directement articulés à la structuration du marché intérieur européen.

Un dialogue social continu accompagnant les suivis sur la PAC devra permettre :

- d'actualiser les législations sur l'entrepreneuriat ;
- d'assainir les pratiques à tendance frauduleuse ;
- d'instituer les droits à des fonctionnements légitimés par une « utilité

sociale », valant notamment pour les marchés publics qu'il s'agit de rendre exemplaires ;

- d'associer les animateurs de l'éducation populaire et les auteurs d'innovations à des programmes de formation aux métiers nouveaux, de manière à les équilibrer entre tous niveaux de diplômes ;
- de réviser les approches sur une « économie de la connaissance », afin de revoir les droits qui hypothèquent les certifications, bradent le brevetage du vivant et privent des techniques anciennes de recherche & développement.

L'accomplissement de ces missions, que fixerait une seconde PAC, répond aussi à l'objectif de servir les droits internationaux de l'Europe dans une compétition qui se durcit, rendant improbable la régulation des cours régissant les exportations. En effet, avec la coordination entre marché intérieur et marchés régionaux entre PED, un commerce équitable est amené à se généraliser, à être promu en modèle alternatif aux pratiques non vertueuses. Il s'agit d'aller vers un authentique développement durable, vers lequel il faut orienter les agricultures et leurs industries associées ; la seconde PAC en ouvrirait le chemin. L'aspect sociétal du « bien-vivre ensemble » et la dimension culturelle du respect interethnique lui appartiendraient pleinement : et ce n'est pas le moindre de ses mérites que de placer l'Europe en leader d'une paix entre communautés, en promoteur d'un modèle mondial capable de désamorcer les catastrophes et violences qui se dessinent si le paradigme unique des compétitions commerciales inspirant la PAC présente se perpétue. ■